

AVIS À L'INDUSTRIE

6 novembre 2009

Les systèmes à détente directe sont maintenant admissibles dans le cadre du programme écoÉNERGIE Rénovation – Maisons

La Coalition canadienne de l'énergie géothermique (CCÉG) est heureuse d'aviser ses membres que les informations suivantes ont été publiées aujourd'hui.

Admissibilité des systèmes à détente directe

La norme CAN/CSA-C448 Conception et installation des systèmes d'énergie du sol a été révisée pour incorporer les systèmes à détente directe (DX) et a été publiée le 20 octobre 2009.

Les systèmes DX sont maintenant admissibles dans le cadre du programme écoÉNERGIE Rénovation - Maisons dans la mesure où le système est installé en date du 20 octobre 2009 ou après et qu'il soit certifié par la Coalition canadienne de l'énergie géothermique (CCÉG). Peu importe la date de l'évaluation écoÉNERGIE Rénovation, les systèmes DX installés doivent répondre aux exigences mentionnées ci-dessus pour être admissible.

La liste des professionnels accrédités sont identifiés sur le site web de la CCÉG sous la rubrique registre publique à : http://www.geo-exchange.ca/fr/accréditations_search.php. La CCÉG a aussi mis à jour le formulaire de certification des systèmes géothermiques pour inclure les systèmes DX. Le formulaire ci-joint est aussi disponible sur le site web de la CCÉG à l'adresse mentionnée ci-dessus.

La semaine dernière, la CCÉG a annoncé que son *Programme de qualité globale en géothermie* inclura les systèmes géothermiques à détente directe installés à compter du 20 octobre 2009. Cette annonce fait suite à la publication par l'Association canadienne de normalisation (CSA) d'une mise à jour de la norme C-448, qui inclut la technologie à détente directe. L'amendement à la norme C-448 est la conséquence directe des travaux de la CCÉG portant sur le développement d'un document de travail et d'une consultation nationale.

La CCÉG analysera et certifiera les systèmes géothermiques résidentiels à détente directe partout au Canada lorsque ceux-ci sont conformes à la nouvelle norme. La CCÉG aimerait toutefois souligner qu'elle n'a jamais certifié de système de manière rétroactive et qu'en conséquence, aucun système à détente directe ne sera certifié rétroactivement. Le formulaire de demande de certification révisé pour tenir compte des systèmes à détente directe est disponible sur le site Internet de la CCÉG au www.geoexchange.ca.

La Coalition canadienne de l'énergie géothermique a pour rôle de mettre en présence les intervenants des secteurs public et privé de l'industrie géothermique et d'élargir le marché des thermopompes géothermiques et de la technologie géothermique au Canada. Carrefour d'information, de formation, d'accréditation, de normes et de sensibilisation du public, nous avons pour mandat de travailler de concert avec les intervenants à l'élaboration de l'infrastructure nécessaire afin de favoriser la croissance de l'industrie canadienne de la technologie géothermique. Pour de plus amples renseignements : www.geo-exchange.ca